

## Règlement n°276-2026 – Sécurité et prévention des incendies

- CONSIDÉRANT** la nouvelle entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- CONSIDÉRANT** l'augmentation des frais engendrés par les dossiers de la cour municipale;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement 276 relatif à la sécurité et la prévention des incendies;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026;

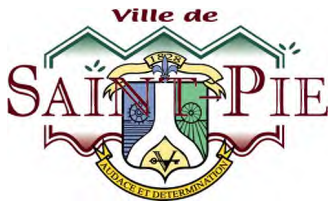
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_

APPUYÉ PAR \_\_\_\_\_

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :



## Règlement n°276-2026 – Sécurité et prévention des incendies

### Article 1 — Titre

Le présent règlement porte le titre : « Règlement modifiant le règlement 276 relatif à la sécurité et la prévention des incendies ».

### Article 2

L'article 175 du règlement 276 est abrogé.

### Article 3 — Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Sébastien Demers  
Directeur général et greffier

---

Mario St-Pierre  
Maire